

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2017

RATIFICATION ORDONNANCES DIALOGUE SOCIAL - (N° 237)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS235

présenté par
M. Pietraszewski, rapporteur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

L'ordonnance n° 2017-1389 du 22 septembre 2017 relative à la prévention et à la prise en compte des effets de l'exposition à certains facteurs de risques professionnels et au compte professionnel de prévention est ratifiée.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ratifier l'ordonnance n° 2017-1389.